Zeitschrift: Das Rote Kreuz : offizielles Organ des Schweizerischen Centralvereins

vom Roten Kreuz, des Schweiz, Militärsanitätsvereins und des

Samariterbundes

Herausgeber: Schweizerischer Centralverein vom Roten Kreuz

Band: 44 (1936)

Heft: 1

Artikel: Association universelle pour la Protection internationale de l'Humanité

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-973275

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 25.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

A l'occasion de l'exercice auquel je fais allusion, j'ai toujours remarqué beaucoup de bonne volonté, parfois une direction excellente, souvent des commandements mous, peu précis, de sorte que l'exécution laissait à désirer.

Evidemment, les «cours de moniteurs» qui sont de peu de jours, ne permettent pas à tous les participants de devenir immédiatement de bons moniteurs. Ces jeunes monitrices et moniteurs doivent — au cours des mois et des années — se perfectionner, apprendre à diriger, apprendre à commander. Et je pense que les réunions de moniteurs d'une même région sont d'excellentes occasions pour arriver à ce perfectionnement, à cette maîtrise si désirable pour la bonne marche d'une société de samaritains et pour le développement de ses membres.

Que les programmes de ces réunions soient très simples; qu'on n'y traîte qu'un seul sujet, mais qu'on le traîte à fond pour permettre à chacun, tour à tour, de commander; ou bien qu'on étudie un sujet le matin et un autre sujet l'aprèsmidi.

Je verrais par exemple avec plaisir qu'un groupement de moniteurs mette à son ordre du jour, même pour une journée entière, le seul sujet de la respiration artificielle, avec exercices exécutés plusieurs fois par chaque participant, de la méthode de Schaefer et de celle de Silvestre.

Ou bien — et toujours pour une journée entière — qu'on s'occupe uniquement des fixations à la suite de fractures, avec exercices d'enseignement donné tour à tour par chacun et dont l'exécution serait prévue par groupes de trois personnes, avec le matériel de la section ou avec du matériel de fortune.

Ou bien encore: transports de malades, le matin «à bras», l'après-midi au moyen de brancards. Enfin, l'hémostase.

Faire peu, mais faire bien. Répéter le même exercice jusqu'à ce qu'il soit commandé et exécuté à la perfection, c'est le but auquel doivent tendre nos bons moniteurs et nos aimables monitrices, pour que leur enseignement devienne toujours plus parfait.

P.-S. Puis-je ajouter que l'après-midi du jour de la réunion qui m'a suggéré les réflexions qui précèdent, a été consacrée à un exercice d'ensemble très bien préparé (ce qui est indispensable pour la réussite) et que ce n'est pas la faute du moniteur qui l'a organisé de main de maître, si un temps affreux a obligé les participants d'interrompre leurs travaux aussi instructifs pour les exécutants que pour un spectateur.

Association universelle pour la Protection internationale de l'Humanité.

Se basant sur la triste constatation que tous les efforts tentés jusqu'ici pour conserver une paix durable n'ont pas abouti, un comité de juristes et de médecins de tous les pays vient de se constituer aux fins d'examiner dans une conférence les possibilités de mettre fin à une situation intenable.

Cette conférence aura lieu à *Monaco*, les 10, 11 et 12 février 1936 sous le protectorat de son S. A. S. le *Prince de Monaco*.

L'ordre du jour est fixé provisoirement comme il suit:

Première question. L'état actuel de la législation de la guerre, spécialement en ce qui concerne la protection de la population civile, par M. *Dehousse*, professeur de droit international à la faculté de droit de l'université de Liège.

Deuxième question. Les services de secours dans la guerre de l'avenir, par le docteur Voncken, directeur de l'Office international de documentation de médecine militaire.

Troisième question. Création de l'Association universelle pour la Protection internationale de l'Humanité.

Nos lecteurs que ces questions intéresseraient et qui aimeraient prendre part au congrès sont priés de s'adresser au colonel *Thomann*, pharmacien-en-chef, magasin fédéral sanitaire, Papiermühlestrasse, Berne, qui donnera volontiers tous les renseignements désirés.

Schweizerischer Samariterbund - Alliance suisse des Samaritains. Mitteilungen des Verbandssekretariates — Communications du Secrétariat général.

Hilfslehrerkurse in Basel, Burgdorf, St. Gallen und Glarus.

Diese vier Kurse sind wie folgt festgelegt:

Basel: 15. Februar bis 15. März 1936, jeweils Samstags von 14.30—18.30 und Sonntags von 8—12 und 14—17.15 Uhr, mit Vorprüfung am Sonntag, 2. Februar, von 9.15—12 und 14—17 Uhr. Schluss der Anmeldefrist: 27. Januar.

Burgdorf: 22. Februar bis 22. März, jeweils Samstags von 14.15—18.30 und Sonntags von 8—12 und 14—17 Uhr, mit Vorprüfung am Sonntag, 26. Januar 1936, von 9.15—12 und 14—17 Uhr. Schluss der Anmeldefrist: 20. Januar.

St. Gallen (Wochenkurs) vom 5.—13. September, mit Vorprüfung am 5. Juli, Anmeldefrist bis 30. Juni.

Glarus (Wochenkurs) vom 17.—25. Oktober, mit Vorprüfung am 30. August, Anmeldefrist bis 25. August.

Es dürfen nur Kandidaten angemeldet werden, die über die nötigen Vorkenntnisse (gründliche Samariterkenntnisse) und ein gewisses Lehrgeschick verfügen. Sie sollen insbesondere befähigt sein, das im Hilfslehrerkurs Gelernte dann auch den Mitgliedern der

eigenen Sektion richtig vorzuzeigen. Die Angemeldeten sind verpflichtet, den gesamten Unterrichtsstoff des Samariterkurses gründlich zu repetieren. Sie werden anlässlich der Vorprüfung und nochmals bei Kursbeginn hierüber geprüft werden. Vom Ergebnis dieser beiden Prüfungen hängt die Zulassung zum Kurs ab und richtet sich im übrigen nach dem Regulativ für Hilfslehrerkurse, das sich im Besitze aller Vereinsvorstände befindet.

Für die Anmeldung sind beim Verbandssekretariat besondere Anmeldeformulare zu verlangen; diese enthalten u. a. den Text der Erklärung, wonach sich jeder Kandidat verpflichten muss, während mindestens drei Jahren als Hilfslehrer tätig zu sein.

Das Kursgeld von Fr. 10.— für jeden Teilnehmer ist nach bestandener Vorprüfung auf Postcheckkonto Vb 169, Schweiz. Samariterbund, Olten, einzubezahlen.

In der Regel kann vom gleichen Verein nur ein Kandidat berücksichtigt werden, und es hat eine Sektion frühestens nach Ablauf von drei Jahren wieder das Recht, einen Hilfslehrerkurs zu be-